



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2024 – B - 009

Séance du 3 avril 2024

FIXATION DES TARIFS DES SEJOURS DES ALSH ETE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 17 heures, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 29 mars 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Jean-Luc LEGER, Philippe ESTERELLAS, Laurent LHERITIER, Claude BIALOUX et Alain DETOLLE.

ETAIENT EXCUSES : Didier TERNAT

ABSENTS : Céline COLLET-DUFAYS

M. Jean-Luc LEGER présente le rapport suivant :

Par délibération en date du 28 juillet 2020, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau pour fixer les tarifs spécifiques des séjours des accueils de loisirs.

Il est proposé un séjour pour les 6-11 ans comme suit :

- Séjour d'été du 21 au 26 juillet 2024 Croisière en péniche de Adge à Béziers pour 24 enfants Budget du séjour tout compris : 18 403 € dont 672 € de personnel vacataire

Ces séjours seront financés :

- Par la CAF dans le cadre de la prestation de service
- Par la CAF potentiellement par l'intermédiaire des Pass Vacances (versés aux familles)
- Par la CAF potentiellement par l'intermédiaire du Pass Colo (versé à la collectivité), mais qui ne concerne que les enfants de 11 ans
- Par le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports, dans le cadre du dispositif Colos apprenantes
- Par les familles selon les tarifs à définir

En fonction des inscrits, la Communauté se réserve le droit d'annuler, les budgets des séjours étant équilibré en fonction de la base prévisionnelle du nombre d'enfants indiqués et sur une tranche de quotient familial (QF) moyen.

Il est proposé au Bureau de :

- solliciter la Caf et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports pour tout type de financement de ces séjours et autoriser Mme la Présidente à signer les demandes de financement puis les conventions à intervenir
- fixer plusieurs tarifs en fonction de l'éligibilité aux Pass Vacances et aux Pass Colo selon l'année jointe

La Communauté prend à sa charge 4 980 € des salaires des animateurs permanents qui partent en séjour et 3 568,60 € des frais du séjour proprement dit selon le plan de financement suivant :

Charges		Produits	
Hébergement en pension complète	7605,00 €	Familles	1 200,00 €
Activités (Surf, Cité de l'Océan, La Rhune, Initiation à la pelote basque)	500,00 €	Jeunesse et Sports (Colo apprenantes)	7 920,00 €
Transport	4 146,00 €	Prestation de service CAF	734,4 €
Divers	500,00 €	Pass Colo 11 ans	
Animateurs vacataires Dont 4980 € permanents et 672 € vacataire	5652,00 €	Autofinancement de la Communauté	8 548,60 €
TOTAL	18 403,00 €	TOTAL	18 403,00 €

Une recherche de mécénat en complément des aides Etat et CAF peut être lancée.

Le Bureau communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité,

- **VALIDE** le plan de financement du séjour d'été 2024,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à solliciter la Caisse d'Allocations Familiales de la Creuse et le Ministère de l'Education Nationale de la Jeunesse et des Sports en vue de l'obtention d'une subvention maximale pour le projet ci-dessus, voire de rechercher un mécène,
- **FIXER** les tarifs du séjour d'été 2024 pour les ALSH de Gentioux et de Felletin, selon le barème joint.

Ainsi fait et délibéré le 3 avril 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

